

Dakar, le 09 JUL 2025

**NOTE CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES AGENCES DE PROMOTION
REPRESENTANT LES LABORATOIRES**

Objet : Lancement de la phase test de la plateforme digitale de l'homologation

Dans le cadre de la modernisation de ses outils de gestion et conformément aux dispositions du Règlement n°04/2020/CM/UEMOA relatif à l'enregistrement des médicaments à usage humain, l'Agence Sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP) a procédé à la digitalisation de la plateforme de l'homologation pour la gestion des enregistrements, des variations et des renouvellements d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).

Cette initiative vise à renforcer la transparence, améliorer la communication entre les parties prenantes, et assurer une gestion plus efficiente du processus d'octroi des AMM. À cet effet, des sessions de formation ont été organisées à l'attention des agences représentant les laboratoires pharmaceutiques.

L'ARP souhaite à présent lancer la phase test de ladite plateforme.

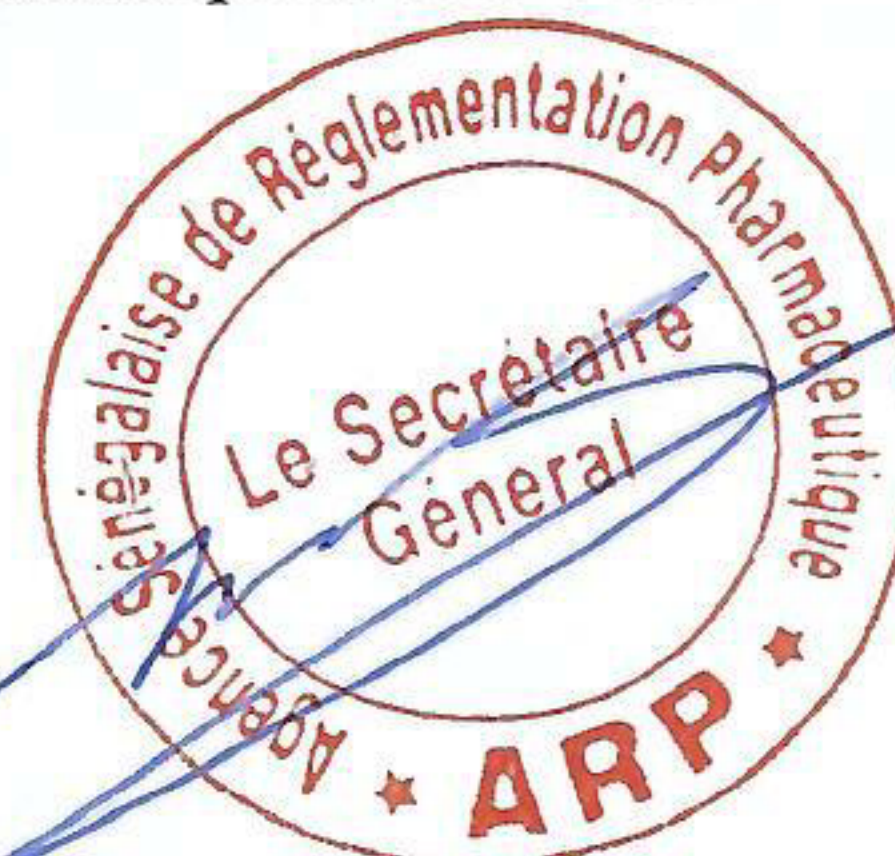
A cet effet, il est demandé à chaque structure concernée de se connecter à l'adresse suivante :

<https://services.arp.sn>, à l'aide de vos identifiants de connexion login et mot de passe attribués par l'ARP.

Nous vous rappelons que cette plateforme a été conçue pour vous, afin de faciliter et fiabiliser vos démarches. Nous vous invitons donc à en faire un usage rigoureux et responsable.

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour tout besoin de clarification.

Pour le Directeur Général
et par Interim



Alassane Mbenigue